N°184 - 29 janvier 1981. DLP 2-2-81 647037

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (7) 862/20/30

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

A l'occasion de son 1er numéro de l'année, la Station d'Avertissements Agricoles Rhône-Alpes vous présente ses meilleurs voeux pour 1981.

QUELQUES CONSEILS UTILES SUR LES TRAITEMENTS

La Station d'Avertissements Agricoles signalera, tout au long de l'année, dans le bulletin et avec ses répondeurs téléphoniques, les périodes de risques d'attaques parasitaires susceptibles d'atteindre les principales cultures de la région Rhône-Alpes.

La décision d'effectuer (ou non) un traitement dépend de l'importance des risques d'attaque et de la sensibilité de la culture en cause.

Il faut déterminer l'ennemi à combattre, le produit à utiliser, la dose d'emploi, la date et le mode d'application.

* choisir un produit homologué pour cet usage ou ayant une autorisation provisoire de vente (A.P.V.); le choix doit tenir compte, si possible, des actions secondaires du produit et de l'absence de toxicité pour les abeilles ou les insectes auxiliaires.

* la dose homologuée doit être respectée scrupuleusement : les notices d'emploi indiquent les doses de produit commercial par hectolitre d'eau en cas de pulvérisation classique.
Une dose plus élevée constitue un gaspillage qui n'améliore pas l'efficacité du traitement et qui peut provoquer des dommages aux cultures (Phytotoxicité).
Une dose plus faibles entraîne une moindre efficacité et favorise l'apparition de races résistantes.

* la quantité de bouillie épandue à l'hectare varie en fonction du volume de la végétation à traiter et du mode de pulvérisation. Lors d'un traitement classique il faut atteindre la "limite de ruissellement". Connaissant le volume de liquide nécessaire pour réaliser une pulvérisation classique il est facile de calculer la quantité de produit à épandre par ha, quel que soit ensuite le mode d'application utilisé ("classique" ou "volume réduit").

* la date d'application :
- maladie cryptogamique : un traitement préventif est préférable. La meilleure protection consiste à recouvrir la végétation avant la pluie contaminatrice. Le traitement doit être renouvelé à cause de la croissance du végétal et de l'altération du produit soumis aux agents atmosphériques.
- attaques d'insectes ou d'acariens : le traitement sera effectué lorsque la population se trouve à un stade sensible (éclosion d'oeufs, pénétration lavaire...)

* application du traitement : celle-ci doit être effectuée avec beaucoup de soins afin d'obtenir une répartition très homogène : une feuille non traitée suffit pour que la contamination se réalise.

Travailler par temps calme, avec un matériel en parfait état de fonctionnement (en particulier le débit doit être soigneusement réglé et contrôlé).
Durant le traitement certaines précautions sont fortement conseillées pour la sécurité de l'utilisateur : port de gants imperméables, de lunettes ou même de masque, interdiction de fumer.
Après le traitement : nettoyage des vêtements, lavage des mains et du visage avant de prendre toute nourriture. Destruction des emballages vides, enfouissement des restes de poudre ou de bouillie à 50 m minimum de toute source d'eau.

VIGNES ET ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'HIVER

Durant l'hiver, la végétation a une vie ralentie qui lui permet de subir, sans apparition de phytotoxicité, des traitements agressifs.
Ces interventions permettent de réduire notablement le niveau des populations des ennemis des cultures et sont surtout recommandées en cas de fortes attaques durant la campagne précédente.

* Mesures prophylactiques : à effectuer durant la taille : éliminer les rameaux malades ou atteints de chancres, les fruits momifiés, les nids de chenilles... désinfecter les plaies et les badigeonner d'enduit spécial (Kankertox 3, Quinolate 400 ou Santar).

* Traitements chimiques :

COLORANTS NITRES (D.N.O.C.) sont utilisés pour détruire les mousses, les lichens, les ravageurs des arbres fruitiers (oeufs et larves d'insectes, en particulier le Psylle du poirier) et l'excoriose de la vigne à raison de 600 gr/hl soit 1 l de produit commercial par hectolitre. (Bonitrol crême, Jackyl S, Trifina, Sandoline A fluide, Nitricide 50).

HUILES JAUNES (colorants nitrés + huile de pétrole). Employées à raison de 2 à 3,5 l/hl de produit commercial, sur les arbres fruitiers pour éliminer les oeufs d'insectes le puceron vert du poirier, les cochenilles (en particulier la cochenille du murier sur cassis, catalpa, lilas, murier, pêcher) et le Pou de San José. Pour ce dernier nous rappelons que, dans les zones infestées, le traitement est obligatoire sur toutes les espèces contaminables (Cassis, Groseillier, Pêcher, Poirier, Pommier, Prunier...)

Enrichies en D.N.O.C (de façon à apporter 400 à 450 gr de D.N.O.C./HL) elles sont interessantes contre le Psylle.
Sur vigne elles sont efficaces contre Excoriose, Acariose, Erinose et Cochenilles, toujours à la dose de 2 à 3 L/HL.

OLEOPARATHION peut-être utilisé plus tard, en prédébourrement. Il est ovicide et efficace contre la cochenille du murier et le Pou de San José

ARSENITE DE SOUDE SUR VIGNE efficace sur Excoriose (625 g/hl) et sur Esca (1250 g/hl) l'arsénite présente une action complémentaire sur certaines formes hivernantes d'insectes (Pyrale, noctuelles, cochenilles) mais c'est un produit très toxique pour l'homme et qui impose de grandes précautions. Le traitement doit être effectué pendant le repos de la végétation, 10 jours après la taille et avant le gonflement des bourgeons. Eviter de répandre du produit sur les herbes voisines. Pour obtenir des résultats satisfaisants il est recommandé de renouveler cette opération 2 ou 3 ans de suite.

GRANDES CULTURES

GROSSE ALTISE DU COLZA

En cette époque, les larves se tiennent dans la nervure principale des feuilles de colza et ne sont actives que lorsque la température le permet. Les sondages montrent que l'importance des populations serait plus faible que l'an dernier. Néanmoins, certaines cultures restent menacées notamment celles situées dans les zones infestées précédemment, ou celles ayant été semées précocement, il convient dans ces cas d'effectuer un contrôle et d'envisager le traitement là où un pied sur deux contient au moins 1 larve. Ce traitement est à faire alors lorsque la température dépasse 6°, et avant la reprise de végétation du colza. Les larves atteignent alors le bourgeon central du colza, sont inaccessibles et les dégâts déjà effectifs.

Utiliser :

- Oleoparathion méthyl à 350 gr ma/hl;
- Oleoparathion éthyl à 300 gr ma/hl.

INCIDENCE DE LA DATE DES TRAITEMENTS D'HIVER

DIRIGES CONTRE LES PSYLLES

1980

Les expérimentations antérieures avaient largement mis en évidence l'intérêt des traitements d'hiver dans la lutte contre le psylle. Les applications de DNOC de préférence, permettent en effet d'éliminer totalement, si elles sont convenablement réalisées, la génération d'adultes hivernants. De ce fait, le problème de la lutte précoce durant la période de floraison se trouve résolu, la première intervention en saison se situant alors sur les éclosions de la 2ème génération, soit de mai à début juin selon les régions.

Les essais réalisés concernant les traitements d'hiver avaient tous été dirigés sur les adultes, avant le début des pontes. Or il se trouve que la réussite d'un traitement implique des conditions de température (10° au moins pendant deux jours) assez rares en plein hiver. Les premières pontes peuvent intervenir très tôt en fonction du réchauffement et plusieurs fois nous avons pu observer les premières pontes alors qu'il n'avait pas encore été possible de traiter. Or dans la pratique, nous avons pu constater à maintes reprises que des traitements plus tardifs que ceux préconisés donnaient malgré tout de très bons résultats.

Il paraissait donc intéressant de mieux cerner la période pendant laquelle les interventions sont possibles et de préciser la diminution éventuelle d'efficacité au cours du temps. Ce qui revient à contrôler l'effet ovicide du DNOC sur des dépôts d'oeufs d'âge variable.

Le protocole envisagé mettait en comparaison un traitement au DNOC (Sandoline A à 1 l/hl), réalisé avant toute ponte, et un traitement plus tardif avec la même spécialité et la même dose placé avant les premières éclosions et en tenant compte des risques de phytotoxicité.

Les résultats ont été notés au moment de la floraison en examinant un certain nombre de corymbes, classés en deux catégories:

- Contaminés: porteurs d'au moins une larve.
- Sains: absence totale de larves.

1) Implantation des essais:

- Un essai a été réalisé dans le Rhône en 1979.
- Un deuxième essai a été réalisé dans le Vaucluse en 1980.
- Un troisième essai a été mis en place dans le Rhône en 1980, mais la coïncidence entre l'activité des adultes après le premier traitement et des périodes de vent doux assez violent, a assuré par simple "dérive" une recolonisation des parcelles traitées précocement à partir des témoins et de celles réservées à la 2è date d'intervention; l'essai s'est trouvé de ce fait inexploitable.

Références		Localités		Exploitants	Variétés	Formes
69	1979	Charly	69	M. Bernelin C.	William's	Gobelet
13	1980	Montfavet	84	M. Lichier J.	Guyot	Gobelet

P392

Compte tenu des risques de recolonisation et de la dérive des produits lors de l'application, ces essais ont été réalisés sur de grandes parcelles divisées en trois.

Ils ne comportent donc pas de répétitions; nous nous sommes efforcés de pallier cet inconvénient par le choix de parcelles très homogènes au niveau des populations de Psylle, en multipliant les zones de comptage, et en accroissant la taille des échantillons observés.

2) Dates des interventions:

Références	Premier traitement		Deuxième traitement		Observations
	Date	Stade	Date	Stade	
69 1979	7.2	repos total	2.3	C	pression: 40kg/ha trait. lance 1200 l/ha.
13 1980	25.1	repos total	22.2	C	lance, 1000 l/ha

3) Résultats:

Références	Dates notations	Nombre de pousses contaminées		
		1er traitement	2è traitement	Témoin
69 1979	4.5	0 %	1,2 %	45,2 %
13 1980	28.4	0 %	2,25 %	14 %
	22.5	10,25 %	12,5 %	72,5 %

Commentaires:

- Essai 69 1979: Le premier traitement assure une protection parfaite; la seconde intervention , située à la limite du possible compte tenu des risques de phytotoxicité possède encore une efficacité extrêmement intéressante.

- Essai 13 1980: La première notation fait apparaître des résultats assez proches de ceux de l'essai 69.

La seconde notation concerne la 2è génération, ce qui explique que les % s'accroissent de 10 % dans les parcelles traitées; en effet les adultes issus de la première génération sont très mobiles et assurent dans une certaine mesure la recolonisation des parcelles. A noter que le phénomène apparait assez limité dans le Midi, du moins au travers de cet essai, alors qu'en région Rhône-Alpes, la recolonisation par les adultes en mai-juin est toujours beaucoup plus marquée.

4) Conclusions:

Les résultats viennent confirmer de façon très nette les observations réalisées dans la pratique concernant les dates des traitements d'hiver. S'il est tout à fait indiscutable que les traitements précoces (avant les pontes) sont les meilleurs, il n'en demeure pas moins que des interventions plus tardives restent extrêmement intéressantes du fait de l'action ovicide du DNOC.

Il résulte de cela au niveau des préconisations que le traitement d'hiver au DNOC contre les psylles devra se faire le plus tôt possible, dès que les conditions climatiques seront réunies: période de 2 jours consécutifs de beau temps avec une T° supérieure à 10°; la période d'intervention possible se termine impérativement avec les 1ères éclosions. Eclosions qui correspondent d'ailleurs très souvent avec l'apparition des risques de phytotoxicité sur les bourgeons. L'efficacité des traitements reste tout à fait acceptable de la période qui précède les pontes à celle qui précède les 1ères éclosions.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Rhôn-Alpes" : R. GIREAU.
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes : le Directeur Gérant : J. THIAULT
inscription C.P.P.A.P.477.AD.